



Loire
Atlantique

Les retraité-es contre l'austérité

Appel à une nouvelle mobilisation jeudi 10 mars

Nantes

RASSEMBLEMENT

14H30

PLACE DU CIRQUE

Les organisations syndicales de retraité-e-s UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires et les associations de retraité-e-s FGR-FP, LSR, Ensemble & solidaires-UNRPA ont **décidé d'appeler à une nouvelle mobilisation nationale des retraité-es le 10 mars prochain.**

Elles ont constaté, malgré l'état d'urgence, la mobilisation dans les départements le 24 novembre : manifestations et rassemblements lorsqu'ils étaient autorisés, transformation de manifestations prévues en rassemblements, conférences de presse ayant reçu un bon écho dans les médias, interpellations des parlementaires, audience auprès des préfets, etc.

Elles ont pris acte des reculs sociaux sur les retraites qui risquent de s'accroître selon quelques rapports (OCDE sur l'âge de départ, Cour des Comptes sur la réversion, COR sur la situation des retraité-e-s en France).

Elles décident d'amplifier la mobilisation commencée le 3 juin 2014 et de faire du 10 mars une nouvelle journée d'actions :

- **De demander une rencontre à M. Sapin, ministre des finances, sous forme de lettre ouverte, au sujet de la demi-part fiscale aux veuves et veufs, et de l'exonération de la majoration familiale,** dont les importantes conséquences financières ont incité le gouvernement à décider de ne pas faire payer les impôts locaux aux personnes n'y étant pas assujetties les années précédentes. Elles revendiquent la remise en place de cette demi-part et de l'exonération de la majoration familiale.

Saint Nazaire

RASSEMBLEMENT

10H30

FONTAINE REPUBLIQUE

- **De mobiliser le jeudi 10 mars sur la revendication centrale du pouvoir d'achat en baisse** à cause du retard grandissant entre la revalorisation de l'ensemble du système des pensions et retraites par rapport au salaire moyen, de l'augmentation de la fiscalité spécifique aux retraité-e-s, du poids grandissant des dépenses contraintes des personnes âgées, notamment en matière de santé.

Elles revendiquent :

- Une revalorisation des pensions en fonction de l'augmentation du salaire moyen et une pension au moins égale au SMIC revalorisé, pour une pension complète.
- La défense des pensions de réversions et leur dé plafonnement dans le régime général.

Châteaubriant

RASSEMBLEMENT

10H30

MAIRIE

Lettre à M. Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics

Monsieur le Ministre

Les organisations soussignées se sont réunies pour faire le bilan de la situation des retraités qu'elles ont eu l'occasion d'évoquer avec Monsieur YAHIEL, conseiller social du président de la République, le 1^{er} octobre de l'an passé.

Parmi toutes les mesures qui ont particulièrement affecté le pouvoir d'achat des retraités, la suppression de la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs est celle qui est la plus mal ressentie.

Décidée par la majorité précédente, sa mise en œuvre progressive a retardé son impact mais elle joue maintenant à plein. De plus, s'est ajoutée à cette mesure, la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, décidée dans le projet de loi de finances pour 2016.

De ce fait, les deux mesures cumulées ont entraîné un impact démesuré du fait de l'existence de paliers en fonction des revenus : quelques euros de revenus supplémentaires déclenchent une surimposition démesurée qui, elle-même, peut entraîner la fin d'autres exonérations sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, etc.

Certains retraités ont vu leur imposition doublée, triplée, voire plus.

Pour nos organisations, une double mesure est seule susceptible de rétablir la situation des retraités concernés : **le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire dans la loi de finances et l'exonération fiscale des majorations familiales.**

Le gouvernement au travers des media, a promis de réagir et de procéder à l'exonération du montant de l'imposition liée à la suppression de la demi-part, mais nos adhérents et sympathisants nous sollicitent pour demander des explications sur les modalités de cette mesure.

- Combien de personnes seront exonérées (on parle de 250 000 sur 900 000 personnes bénéficiaires) ?
- Comment seront-elles exonérées ? Par remboursement direct ? Doivent-elles faire la demande ou cela se fera-t-il automatiquement ?
- Cette exonération sera-t-elle pérenne ou ne concerne-t-elle que les impositions 2015 et 2016 ?

Les déclarations publiques sur cette question ont été pour le moins confuses. Nous souhaiterions donc pouvoir être reçus afin de recueillir vos explications et éclaircissements.

Nous réaffirmons que seuls le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour les veuves et veufs et l'exonération fiscale des majorations familiales sont susceptibles de rétablir un peu de justice dans une situation où les retraités ont vu, selon des sources parlementaires, leur taxe foncière multipliée par six.

En l'attente d'une réponse que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération.



**Loire
Atlantique**